



Chaussée de Waterloo, 182
5002 Saint-Servais

Exp. : Chaussée de Waterloo, 182 - 5002 Saint-Servais



M. Francis BERNAERDT
Rue de la Gare, 14 Bte 32
5660 COUVIN

ATTENTION

**NOUVEAU NUMÉRO DE COMPTE
ET NOUVELLE COMMUNICATION
STRUCTURÉE**

Service : Cellule AC

Tel : 078/051.319

Mail : info.namur@solidaris.be

Vos références :

NISS : 54121011923

Saint-Servais, Date de la poste

M. BERNAERDT,

Voici la facture récapitulative relative à vos cotisations d'assurance complémentaire.

COTISATIONS DUES

En 2024, le montant mensuel de votre cotisation est de Arriérés jusqu'au 31/12/23 :	13,00 €
1 ^{er} trimestre :	
Montant total à payer pour le 29/02/2024	
2 ^{ème} trimestre à payer pour le 30/04/2024 :	39,00 €
3 ^{ème} trimestre à payer pour le 31/07/2024 :	39,00 €
4 ^{ème} trimestre à payer pour le 31/10/2024 :	39,00 €

**ATTENTION : À verser sur le nouveau compte BE74 1325 5339 1307
avec la nouvelle communication structurée +++4 9 3 / 3 3 0 0 / 9 4 4 6 0+++**



PAYEZ FACILEMENT ! Scannez ce code via l'application bancaire
de votre smartphone et payez en toute sécurité



Si vous avez effectué un paiement après le 12/01/2024, veuillez ne pas tenir compte de la présente facture ou en déduire le montant déjà payé.

Si vous avez été affilié.e précédemment à une autre mutualité et que des cotisations leur sont encore dues, vous devez également prendre contact au plus vite avec leurs services afin de régulariser votre situation et ensuite nous transmettre la preuve de paiement de ces cotisations.

Si vos arriérés de cotisations sont importants et que vous éprouvez des difficultés pour les acquitter en une fois, vous pouvez fractionner vous-même le paiement mais en conservant toujours la même communication structurée. Prenez connaissance des informations importantes reprises au dos de cette facture.

Inscrit.e à e-Mut ? Une copie de ce courrier se trouve dans la section « Mes documents ».
Pas encore inscrit.e ? Rendez-vous sur www.emut.be

Responsable de service
Sylvie RASPATELLI

Secrétaire Général
Frédéric HENNAUT